

V

Ordnung der Ritterspiele

Q UB Leiden: 1372 C 5: LES ORDONNANCES DV CAMP, Et des courses de BAGVE. – Vgl. ORDONNANTIEN | Op het tegenvoordigh Ridderlijck | TOVRNOY-SPEL | Ende het steken van den RINGH. [Folgt Text des Einblattdrucks in 13 Abschnitten, s. u.] | Gedruckt in 'sGraven-Hage, voor GYSBRECHT ERNST, Boeckverkooper | inde Vlamingh-Straet, 1638. Einblattdruck, 2°. KB Den Haag: Mikrofilm-Sammlung „Dutch Pamphlets“, Sect. I Nr. 4588. Vgl. Knuttel: Catalogus (s. Beil. I Q), Nr. 4588; Petit (s. Beil. I Q) I, Nr. 2029.

I.

LES Tenans entreront les premiers au Camp, & nul apres eux, qu'il n'y ait charge, qu'il ne soit assaillant ou de l'equipage, & mené par le Mareschal de Camp.

II.

Les assaillans y viendront masqués ou point masqués, avec leurs livrées, & envoyront devant qu'entrer leurs noms par leur Mareschal de Camp à Messieurs les Iuges.

III.

Les Tenas se rendront au camp a douze heures, & le dernier des assaillans devant une heure.

IV.

Ils n'y pourront entrer sans la permission de Messieurs les Iuges du Camp.

V.

Ils courront selon l'ordre qu'ils seront entrez, & seulement chacun une course des Dames, & trois pour le prix, avec les mesme cheval, sur lequel ils auront commencé a courir.

VI.

Qui perd la Lance, l'espée, l'habillement de reste, la bride, l'esperon, l'estrieu, ou se laisse emporter de son cheval, perd la course.

VII.

Qui tombe du cheval, bride la potence, ou rompt sa lance, est hors du Camp.

VIII.

Qui ne courira pas de pleine quarriere, mais seulement de galop, ou ne commencera & finira pas sa course an lieu destiné, pareillement si son cheval tombe sous luy, sa course ne sera point acceptée.

IX.

Il n'y aura qu'un trou au pilier, & la bague sera ajustée par ordre des Mareschaux de chasque partie.

X.

Celuy qui aura emporté la bague, & qui la laissera tomber avant que la presenter aux Iuges, perdra sa course.

XI.

Que tous ceux qui feront querelles mal a propos au Camp, en seront exclus.

XII.

Que tous differens seront remis aux Fuges.